

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 16 janvier 2019, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil (The Chamber), rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00361
Propriétaire(s) : Colin DeSouza et Brian DeSouza
Emplacement : 118, rue Rochester
Quartier : 14 - Somerset
Description officielle : limite sud du lot 92, plan enr. 13
Zonage : R4H
Règlement de zonage : 2008-250

REPORTÉE LE 21 NOVEMBRE 2018

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires projettent de construire un escalier de secours en bois de 2,43 m sur 7,6 m sur trois étages avec un mur non combustible qui s'avancera au-delà de l'escalier de secours dans la cour latérale sud, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

RÉVISÉE a) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale intérieure sud à **0,37 mètre**, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale intérieure d'au moins 1,5 mètre pour un bâtiment ayant un mur d'une hauteur égale ou inférieure à 11 mètres à moins de 21 mètres de la ligne de lot avant.

NOUVELLE b) Permettre la réduction du retrait de la cour latérale intérieure sud à **0,37 mètre**, alors que le règlement exige un retrait de cour latérale intérieure d'au moins 6 mètres, après les 21 premiers mètres d'une ligne de lot avant.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.